

Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 12 janvier 2012

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Véronique PIGEON-MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK, Bernard MARO (procuration à Véronique PIGEON-MENZEL),

Secrétaire de séance : Anne DOUADY,

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 15 décembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite séance et signé.

II) Affaires Financières

➤ Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012 – opérations nouvelles / Budget Communal (n°01/2012)

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2012, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2011.

Il y a obligation de reconduire au BP 2012, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012 du budget communal.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement (n°02/2012)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2012, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2011.

Il y a obligation de reconduire au BP 2012, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012 du budget Eau & Assainissement.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques (n°03/2012)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2012, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2011.

Il y a obligation de reconduire au BP 2012, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Tarifs Interventions de secours sur les domaines de ski alpin et de fond (n°04/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que ce sont les secouristes de la station qui viennent en aide et redescendent les personnes qui se blessent sur le domaine skiable de la commune. Par conséquent, ces interventions avaient justifié la mise en place d'un tarif de prestation par délibération du 9 janvier 2003.

Il est à noter que ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis leur création.

Il est alors proposé à l'Assemblée de les modifier comme suit :

Type de secours	Tarifs TTC au 9/1/2003	Proposition Tarifs TTC (TVA 7%) au 1 ^{er} février 2012
Tarif Front de neige (extrême proximité)	60,00 €	100,00 €
Tarif Rapproché (sur tout le reste du domaine skiable)	150,00 €	250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier, au 1^{er} février 2012, les tarifs d'intervention de secours comme proposés ci-dessus.

➤ Admission en non valeur de dettes (n°05/2012)

Monsieur le Maire expose que malgré l'intervention des huissiers, le trésor n'est pas parvenu à obtenir le paiement des dettes suivantes :

- CHERGUI Hacène – personne dont les services du Trésor ont perdu la trace = dette d'un montant de 316,58 € correspondant à des loyers impayés de 2004,
- SCADUTO Cindy – dossier de surendettement et décision d'effacement de la dette = dette d'un montant de 341,31 € correspondant à des loyers impayés de 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler les deux dettes ci-dessus énoncées pour un montant total de 657,89 €

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ *Travaux d'eau et d'assainissement*

Le projet de remplacement de la station d'épuration du Pré Lacour avance conformément au calendrier. L'avant projet a permis de déposer le dossier de demande de subvention. Le permis de construire devrait être déposé d'ici le 1^{er} février. Le dossier de consultation des entreprises devrait nous être livré pour relecture d'ici la semaine prochaine.

Une visite d'une station bio disques a été organisée sur le site du Val d'Arly le vendredi 27 janvier prochain. Si des élus souhaitent se joindre à cette visite, ils sont priés de se faire connaître rapidement.

Les travaux de raccordement de la source Poirier touchent à leur fin. Reste, pour l'essentiel, la programmation de la télégestion qui devrait se terminer d'ici début février, en fonction de la météo qui complique l'accessibilité au Petit bassin.

La Colas a repris les travaux de rénovation du réseau d'assainissement depuis le 5 janvier.

Une réunion a eu lieu le 23 décembre dernier avec le Conseiller Général du canton, Georges BESCHER, et le Directeur du Territoire Grésivaudan afin d'évoquer les diverses problématiques liées au départ des établissements. Monsieur BESCHER nous a assuré de son soutien et a demandé au Président du Conseil Général de bien vouloir nous accorder une

subvention exceptionnelle (en complément des lignes classiques) pour l'ensemble des travaux d'eau et d'assainissement dû au départ des établissements.

➤ **Projet de piste forestière – demande de subventions (n°06/2012)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été commandée à l'ONF en 2010 pour l'amélioration de la desserte en forêt communale.

Le rapport de présentation vient de nous être remis.

L'ensemble des travaux consistent en la réhabilitation de pistes existantes et en la création de nouveaux tronçons de pistes et de routes forestières. Pour l'essentiel ces travaux sont sur la commune de Saint Hilaire et amélioreront la desserte des parcelles 7,8, et 9. Il est à noter que le fait de faciliter l'accessibilité des parcelles, augmente de fait le rendement financier de ces parcelles car le coût d'exploitation s'en trouve réduit.

L'ONF proposerait également de prolonger une piste sur 400 m environ sur la commune de Saint Pancrasse afin de lui permettre d'exploiter des parcelles non accessibles (ou très difficilement) actuellement.

Le montant total du projet d'élève à 172 000 € HT (y compris maîtrise d'œuvre). Compte tenu de l'entretien qu'il faudra faire sur ces pistes et des recettes qu'elles permettront de générer par l'accès aux coupes, ce montant devrait être amorti sur 27 ans ce qui reste correct.

D'autant que nous pouvons espérer quelques financements qui se détaillent comme suit :

- Le Conseil Général devrait accepter de financer 10% du projet,
- Si la commune de Saint Pancrasse accepte de s'associer au projet pour le tronçon la concernant nous pourrions prétendre à des aides de l'Europe et de l'État à hauteur de 70% du montant des travaux. Sinon ce sera seulement 40% d'aide de leur part.

Le coût restant à la charge des communes et de l'ONF (sur partie de forêt domaniale) pourrait donc être de 20% du montant des travaux soit environ 35 000 €HT dont 17 500 €HT à la charge de Saint Hilaire (auxquels il faut ajouter la TVA qui ne sera pas récupérable).

Les travaux pourraient être programmés pour 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour contacter la commune de Saint Pancrasse afin qu'elle se joigne au projet et à signer les documents nécessaires à cette association, ainsi qu'à constituer les dossiers de demandes de subventions correspondant aux projets auprès de l'ensemble des partenaires concernés

IV) Personnel

➤ **Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe (n°07/2012)**

Monsieur le Maire expose qu'un des Adjoints Technique de 2^{ème} classe de la commune peut prétendre, au titre de l'année 2012, à un avancement de grade en tant qu'Adjoint Technique de 1^{ère} classe dès que la CAP (Commission Administrative Paritaire) aura donné son avis et que nous aurons rempli les formalités nécessaires.

Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à cet avancement de grade pour l'agent concerné et demande à l'assemblée de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à compter du 1^{er} février 2012, de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps plein (35h00/semaine).

Par conséquent, au 1^{er} Février 2012, la liste des postes Techniques de la commune est modifiée comme suit :

- ✓ *1 Agent de Maîtrise Principal temps plein (35h00/sem) – Délib du 09/09/2010*
- ✓ *1 Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007*
- ✓ *1 Adjoint Technique de 1^{ère} classe temps plein (35h/sem) – Délib du 19/01/2012*
- ✓ *3 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007*
- ✓ *1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe temps non- complet (14h20/sem) – Délib du 09/09/2010*
- ✓ *1 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps non complet (16h00/sem) - Délib du 03/05/2007 (vacant à ce jour)*

Il est à noter que le poste d'Adjoint technique de 2^{nde} classe sera proposé à la suppression dès que l'agent aura été nommé dans son nouveau grade.

V) Administration Générale

➤ Salle Multi activités – Cession à la CCG du terrain nécessaire (n°08/2012)

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet conduit par la CCG (Communauté de Communes du Pays Grésivaudan) pour la création d'une salle multi activités sur le plateau des Petites Roches, le site des tennis de Saint Hilaire a été retenu.

Il est prévu de répondre au besoin sportif du plateau, par la construction d'un gymnase (comportant une salle de danse, un dojo et un terrain de tennis extérieur) sur un terrain communal d'une surface d'environ 5 100 m², en lieu et place des terrains de tennis existants.

Reste la partie culturelle du projet : une salle de spectacle avait été envisagée par le déclassement et l'aménagement de l'Église de Saint Bernard. Cette option ayant finalement été abandonnée par la commune de Saint Bernard, et compte tenu du budget que la CCG a réservé à ce projet de salle multi activités, il a été demandé par les élus du plateau d'envisager de reconverter le site du bâtiment du Mille club, en salle de spectacle d'une capacité de 100 personnes (au lieu de 200 initialement envisagé). Ce point reste à négocier et à valider par la CCG.

Dans un premier temps, il est donc proposé au Conseil de rétrocéder à la CCG les terrains nécessaires au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mandater le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la rétrocession à l'€uro symbolique, de la partie de la parcelle AD56 nécessaire à la réalisation du projet de salle multi activités.

➤ **Création d'un 4^{ème} poste d'Adjoint au Maire (n°09/2012)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°31/2011 du 31 mars 2011 par laquelle le Conseil Municipal avait réduit à 3 le nombre de postes d'Adjoint au Maire suite à la démission de Monsieur MARO de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint.

Il expose que le poste de 4^{ème} Adjoint délégué aux travaux est nécessaire pour le bon fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le nombre d'Adjoints au Maire sera non plus de 3 mais de 4 à compter du 1^{er} Février 2012.

Il est à noter que la délibération n°74/2010 fixe les taux de rémunération appliqués au Maire et aux Adjoints, y compris dans le cas d'un 4^{ème} poste.

➤ **Élection du 4^{ème} Adjoint (n°10/2012)**

Suite à la création du poste de 4^{ème} Adjoint par délibération n°09/2012, celui-ci doit être pourvu.

Monsieur le Maire invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur MARO qui dispose à nouveau du temps nécessaire pour assumer cette charge, a fait savoir qu'il souhaitait se présenter comme candidat à ce poste.

Au premier tour de scrutin, le dépouillement des votes a donné les résultats suivant :

✓ Nombre de votants :	11
	dont un détenant une procuration, soit 12 voix
✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	12
✓ Nombre de bulletins blancs :	1
✓ Nombre de suffrages exprimés :	11

La majorité absolue est donc portée à 6 voix.

Nombre de voix obtenues :

- ✓ M. MARO Bernard a obtenu 11 voix

M. MARO Bernard ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il a été proclamé 4^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

VI) Urbanisme

➤ **PLU**

Les derniers ajustements du projet de zonage du PLU ont été demandés hier en réunion avec le cabinet AUM. Une dernière réunion sur le règlement est prévue le 6 février.

Monsieur le Maire souligne que l'élaboration d'un PLU est l'un des exercices le plus difficile pour un conseil municipal. Le règlement ne doit pas être trop rigide pour laisser un peu de liberté aux pétitionnaires, mais pas trop permissif non plus pour éviter la construction de choses qui architecturalement parlant ne serait pas conforme à l'esprit montagne / Chartreuse de

la commune. De même, il est très difficile d'envisager tous les cas possibles et imaginables, même si c'est bien ce que la commission tente de faire.

Le projet définitif pourra donc être arrêté à la prochaine séance du conseil du 1^{er} mars 2012. Suite à cet arrêt de projet, le PLU sera envoyé aux personnes publiques associées pour avis. Elles auront trois mois pour se prononcer. Et seulement après l'enquête publique sera mise en œuvre.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

Le SDIS doit venir faire la visite de contrôle de l'école maternelle le mardi 7 février prochain. L'ensemble des non conformités ayant entraîné l'avis défavorable émis par le SDIS lors de sa dernière visite, semblent avoir été résolues. Monsieur le Maire espère donc, après 11 ans d'attente, pouvoir enfin autoriser l'ouverture au public de ce bâtiment.

Le travail sur les budgets a débuté. Le chiffre de la participation communale devrait être communiqué d'ici fin février.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

Une réunion sur le débat d'orientation budgétaire se déroule ce soir. Cette réunion n'était pas prévue initialement à cette date et c'est pour cela que nous avons fixé la date du Conseil Municipal au 19 janvier, mais la CCPG a modifié la date au dernier moment.

Le Maire de Saint Bernard y assiste toutefois et s'assurera, au nom du plateau, que notamment le budget de la salle d'activité y est bien prévu.

➤ Devenir des bâtiments des établissements

Monsieur le Maire rappelle les informations données lors du dernier Conseil Municipal, à savoir :

" Après plus de deux mois de messages laissés au Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture, Monsieur CHARLOT, ce dernier a repris contact avec le Maire vendredi 9 décembre.

Il a expliqué qu'il attendait d'avoir une confirmation, à savoir :

Monsieur MERCIER, Président du Conseil Général du Rhône et Ministre de la justice, a en effet rédigé un courrier à l'attention de Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'environnement, pour lui demander que l'État prenne en charge la démolition des établissements dans son intégralité.

Dans l'attente de la réponse de la Ministre...À suivre donc."

Depuis, il semble que la Ministre n'ait pas encore fait de réponse (ou que nous n'en ayons pas encore été informé).

➤ Office du Tourisme (OT)

Monsieur le Maire expose qu'après renseignements pris auprès de divers organismes et notamment le contrôle de légalité, la création d'un EPIC n'est pas possible car les 3 communes du plateau ne forment pas une entité intercommunale.

Il reste la seule solution de créer une régie municipale, complétée par des conventions de partenariat (avec des objectifs définis) entre la commune gérant la régie et les 2 autres communes du plateau.

Le Parc de Chartreuse a fait une récente réunion de sensibilisation sur les OT. En effet, compte tenu de la nouvelle réglementation applicable au 1^{er} janvier 2012, plus aucun OT de chartreuse n'est en mesure de se revendiquer comme tel, du fait de manquements vis-à-vis des critères de cette nouvelle réglementation (nombre de jours d'ouverture notamment le WE, personnel bilingue, site internet bilingue etc....). Il précise que le parc travaille à une solution sur l'ensemble de son territoire avec des antennes délocalisées, mais il faudra du temps pour que ce projet aboutisse.

Monsieur le Maire rappelle alors que l'association de l'OT sera dissoute fin février, et que si rien n'est fait pour la remplacer, la commune perdra la DGF touristique que l'État lui verse (soit environ 37 000 €/ an), que le transfert de charges de la CCG (32 000€ répartis sur les 3 communes du plateau) sera également perdu, mais pire encore qu'il est impensable que le plateau perde ce service.

La régie municipale étant donc la seule solution pour maintenir un OT sur le plateau, Le Maire sollicitera le Conseil lors de sa prochaine séance pour la création de cette régie. Le fonctionnement de cette structure aura un coût certain sur le budget communal d'environ 30 à 40 000€ (déduction faite des 32 000€ reversés par la CCG) : coût qui pourra être diminué si les communes voisines acceptent de participer. Il est à noter que cette estimation tient compte du fait que la Coupe Icare prendra en charge 20/35^{ème} (et non plus 15/35^{ème}) du poste de Martine LANGE qui anime aujourd'hui l'OT.

À suivre.

***Les prochaines séances du Conseil Municipal son fixées
aux Jeudi 1^{er} Mars et Jeudi 22 Mars 2012 à 20h30.***

La séance est levée à 21h15.